

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2017

Présents : Michèle BEGARANI - Alain BREFUEL - Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Cécile CHASSALY - Bertrand CLAUDEL DE COUSSERGUES - Hélène CONSTANS - Sébastien DUFIX - Florence GRIFFOUL - Jérôme LEMOUZY - Sébastien PARAYRE - Christian PUECH - Annick RAYNAUD - Paul REDON - Robert SOULERY - Jean-Louis SOULIE - Pierre TOURRETTE - Francine TRIANO

Absents : Irma CARNUS - Valérie COSTECALDE - Daniel GUIRAL

Absents excusés : Christophe ARGENTIER - Jean-François CAZES - Pascal DEBRABANT - Michel DELMAS - Gérard LEMAIRE - René MARCILLAC - Marie MONTEILLET (pouvoir à Evelyne BRESSOLIS-GINESTY) - Hélène RAPIN (pouvoir à Francine TRIANO) - Sébastien ROUS (pouvoir à Alain BREFUEL) - Aurélie TIEULIE - André TORBIERO

Secrétaire de séance : Cécile CHASSALY

Demande d'ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération pour créer une régie communale pour encaisser les loyers

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout du point précité.

Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 29 novembre 2016

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 novembre 2016 a été envoyé à tous les conseillers municipaux. Une modification a été transmise le 05 janvier 2017 à la demande de Mr Christian PUECH.

Monsieur Puech s'étonne que la diffusion du compte rendu soit faite avant validation du Conseil Municipal.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, Monsieur le Maire propose de valider le compte rendu tel que présenté.

Vote à l'unanimité

1- Délibération pour élire les représentants de la commune au Conseil Communautaire

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté Préfectoral en date du 21 décembre 2016 déterminant la composition du conseil communautaire de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac portant à 42 sièges le conseil communautaire dont 3 sièges pour la Commune de Palmas d'Aveyron.

Considérant que suite à cette fusion la commune de Palmas d'Aveyron aura 3 sièges au lieu de 6 sièges,

Considérant que seuls peuvent se présenter les élus qui antérieurement siégeaient à la communauté de communes du canton de Laissac, sans parité obligatoire, ni obligation de respecter l'ordre des listes de candidats,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare élus conseillers communautaires auprès de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Messieurs Gérard LEMAIRE - Jean-Paul PEYRAC - Paul REDON

Vote à l'unanimité

2- Délibération validant le choix de la commune pour l'entretien des stations d'épuration

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait demandé le concours d'Aveyron Ingénierie pour la réalisation d'un cahier des charges et le lancement d'une consultation auprès de trois entreprises spécialisées (Véolia, La Lyonnaise et la SAUR). Deux entreprises ont répondu à la consultation : Véolia et La Lyonnaise des Eaux

L'écart entre les deux offres reçues est très important : Véolia 13 491 € / an et La Lyonnaise des Eaux : 6 310 € /an. Par ailleurs, un estimatif a été réalisé en interne afin de connaître la charge que représente cet entretien : le coût annuel avoisine 24 000 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour la commune et donc de retenir la Lyonnaise des eaux
- confie la gestion des trois stations d'épuration à cette entreprise pour une durée de un an, à compter du 1^{er} février 2017, renouvelable par tacite reconduction, pour un montant annuel de 6 310 € hors taxe
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

Vote à l'unanimité

3- Délibération modifiant la nomination des délégués au SIAH Vallée du Dourdou de Conques

Monsieur le Maire reprend la délibération prise le 17 février 2016 nommant les délégués au SIAH Vallée du Dourdou de Conques. Il rappelle que ces trois délégués sont issus des communes déléguées de Coussergues et Palmas et qu'il serait préférable de nommer des délégués de l'ancienne commune de Cruéjols.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- accepte cette proposition
- désigne Messieurs Robert SOULERY - Pierre TOURRETTE, titulaires et Monsieur Jean-Louis SOULIE, suppléant.

Vote à l'unanimité

4- Délibération modifiant les horaires et tarifs de la garderie périscolaire de l'école de Palmas et modification horaire du poste de l'agent en charge du service

Madame Evelyne BRESSOLIS-GINESTY, en charge des affaires scolaires, propose d'élargir les plages horaires de la garderie périscolaire afin de répondre à la demande d'une famille : la garderie ouvrirait tous les matins à 7 h 20. Elle soumet une proposition de tarif qui s'élève à 0.80 € pour le premier quart d'heure et précise qu'il convient de modifier en conséquence le règlement intérieur. Elle propose en outre, de modifier le temps de travail de l'adjoint technique en charge du service.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- accepte ces propositions
- valide le nouveau règlement intérieur de la garderie
- fixe le tarif à 0.80 € pour la plage horaire de 7 h 20 à 7 h 35
- passe à 32 heures hebdomadaires le poste d'adjoint technique, à temps non complet à compter du 1^{er} février 2017.

Vote à l'unanimité

5- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation de travaux d'accessibilité de la salle des fêtes de Palmas

Monsieur Paul REDON expose le projet de mise aux normes d'accessibilité de la salle des Fêtes de Palmas (entrée, sanitaires et comptoir) dont le coût prévisionnel s'élève à 12 882.87 € HT soit 15 459.45 € TTC. Ce dossier est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT	12 882.87 €
Coût total TTC	15 459.45 €
Subvention DETR (30 % + 10 %)	5 153.14 €
Autofinancement communal	10 306.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- approuve le dossier tel que présenté
- valide la réalisation de ces travaux et le plan de financement présentés
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès des services préfectoraux

Vote à l'unanimité

5- Demande de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Conseil Départemental pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un local pour les associations de Palmas

Monsieur Paul REDON expose le projet de travaux d'aménagement de la salle voûtée située en dessous de la salle des Fêtes de Palmas en vue de créer une salle à destination des associations du village. Le coût prévisionnel estimatif s'élève à 21 530 € HT soit 25 836 € TTC. Ce dossier est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Une demande d'aide peut être déposée également auprès du Conseil Départemental.

Madame Cécile CHASSALY soumet l'idée de créer dans cet espace des sanitaires accessibles et ouverts au public afin de répondre à la demande des touristes, promeneurs.....

Monsieur le Maire rappelle que cet aménagement doit répondre aux normes d'accessibilité et que dans cette optique la subvention de l'Etat peut être majorée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- approuve le dossier
- décide d'étudier la faisabilité de sanitaires publics dans cet espace et de faire établir des devis
- valide le plan de financement initial, sachant que celui-ci pourra être modifié en fonction des derniers devis
 - Coût total HT 21 530.00 €
 - Coût total TTC 25 836.00 €
 - Subvention DETR (20 %) 4 306.00 €
 - Subvention CD (30 %) 6 459.00 €
 - Autofinancement communal 15 071.00 €
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services préfectoraux au titre de la DETR, et du Conseil Départemental.

Vote à l'unanimité

6- Délibération pour émettre un avis sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation

Monsieur Paul REDON rappelle que le projet de Plan de Prévention des Risques Inondation Aveyron Amont sur la commune était à la disposition des conseillers municipaux pour consultation. Il rappelle que les communes déléguées de Coussergues et Palmas sont concernées et la commune doit émettre un avis sur ce dossier qui sera soumis à enquête publique.

Il précise, pour répondre à la demande de Madame Hélène CONSTANS, que l'aménagement du Moulin de Manson pourra faire l'objet d'un dépôt de permis de construire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- prend acte du dossier de Plan de Prévention des Risques Inondation
- émet un avis favorable sur le dossier tel que présenté

Vote à l'unanimité

7- Délibération pour créer une régie communale pour encaisser les loyers et charges locatives des logements communaux

Monsieur le Maire informe que l'Agence Passaga assure la gestion de plusieurs logements communaux. Dans ce cadre, il convient d'autoriser l'agence à procéder à l'ouverture d'une Régie de Recettes auprès de la Trésorerie des deux Vallées à Saint Geniez d'Olt.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à créer une régie communale de recettes pour encaisser les loyers et charges locatives des bâtiments communaux.
- installe la dite régie à l'Agence Yves PASSAGA, Moulin du Marquès 12310 BERTHOLENE

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

- Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY propose de rembourser à l'agent en contrat unique d'insertion les frais de déplacement entre Palmas et l'ITEP de Grèzes durant sa période de stage. Le Conseil Municipal accepte.

- Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY rappelle qu'il y a lieu de palier à l'absence de Madame Sandrine MIQUEL durant son stage. Le remplacement sera effectué par des élues bénévoles. Une demande d'information relative à l'assurance de ces personnes sera soumise à la compagnie d'assurance.

- Monsieur Sébastien PARAYRE évoque les problèmes liés au déneigement et salage des routes communales lors de l'épisode neigeux de la semaine précédente et demande plus de vigilance de la part de l'entreprise. Monsieur Jean-Paul PEYRAC précise que Monsieur Carrié n'avait pas bien évalué l'état des routes notamment sur la commune déléguée de Coussergues et propose de rediscuter avec lui de ses interventions. Le problème de l'étroitesse des rues des villages pour un passage du tracteur équipé de la lame de déneigement est soulevé. Monsieur le Maire envisage la possibilité d'équiper un véhicule de la Communauté de Communes pour pallier à ce problème. Ce point fera l'objet d'une nouvelle discussion.

- Monsieur Christian PUECH demande un complément d'informations sur la renégociation des prêts contractés auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole. Il précise qu'au départ, 4 prêts devaient être revus alors que finalement 11 prêts avaient été renégociés. Monsieur le Maire et Monsieur Robert SOULERY rappellent que compte tenu des offres intéressantes proposées par la banque et de l'économie réelle qui en résulte pour la commune, la négociation avait effectivement porté sur l'ensemble des prêts de la commune.

Fin de séance à 22 h 30